vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : .....

BELAC 040-INSP F 066295

Résí code : 147

○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 ○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
○ Brabant tél : 02 674 57 11 X Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom, Prénom : BECKER R.
N° carte d'identité : .....
N°TVA : BE NC

Nom, Prénom .....
Adresse : RUE du HANGAR 53
CP + Commune : 4840 WELKENRAEDT
Tél. : .....

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○ .....

○ Art 270	○ mise en usage ○ mobile	○ modification ○ temporaire	○ extension	X Art 86 ○ Art 87 ○ Art 88 ○ Art	○ Art 271bis ○ Art 278 ○ Art ..... ○ Art .....
○ Art 271	○ périodique	○ contrôle	○		
X Art 276 : renforcement		○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			

X ① Unité d'habitation
② Unité de travail domestique
③ Parties communes
④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN [ ] X EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé	
	Compt. kWh n° : 7113233 Index jour : 19384 nuit : 16466	○ Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : ○20 ○25 ○32 ○40 ○50 X63 ○80 ○100 ○.....	n° : ..... Index nuit : .....
Données installation	Conçue pour U_N : X 230 V ○ 3x230 V ○ 3N400 V ○.....	Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	○ boucle de terre ○ barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : 4 x 10 mm² - Type : XVB	X PIQUET
Description installation ○ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 63 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1	Nombre de circuits terminaux : 10

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

X Contacts dir.	X Contacts indir.	○ Montage	○ Appareils	○ Matériel	○ I>/section	X Schémas	○ Contrôle bcl de défaut
○ Résistance de dispersion de la prise de terre : 15 Ω		○ Isolement général : 7.1 MΩ			○ Continuité de terre		X Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : X était plombé ○ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ○ Néant	
Infractions Installation existante X Néant	
Remarques ○ Néant	Contrôle réalisé suite Remarques constatées lors du contrôle 3337763 du 05/06/2014 de Mr. NIV. Contrôle concerne uniquement mise sur prochon

Visa GRD ou mandataire

Conclusion(s) :

~~○ La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.~~
X L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 05/11/2039 (*)
○ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur : Pour le Directeur Général : Signature

Nom : W. HENNES Agent n° 220 Date 05/11/2014

Annexe(s) : X Schéma(s) de position : 2 X Schéma(s) unifilaire(s) : 1 ○ .....

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

15 001 0 1 22

3x220 V

Besitzer der Installation

PLZ = 4840 Welkenraedt

Straße = Rue du Hangar 53

Installateur

Name = Becker

Vorname = Ralf

PLZ = 4783 St. Vith

Ort = Kommensweiler 17

Zugelassene Kontrollinstanz

Name =

Kontrollorgan = AGENCE THOMAS LIÈGE S/W. BEINKER

Datum =

Unterschrift = 19-7-99

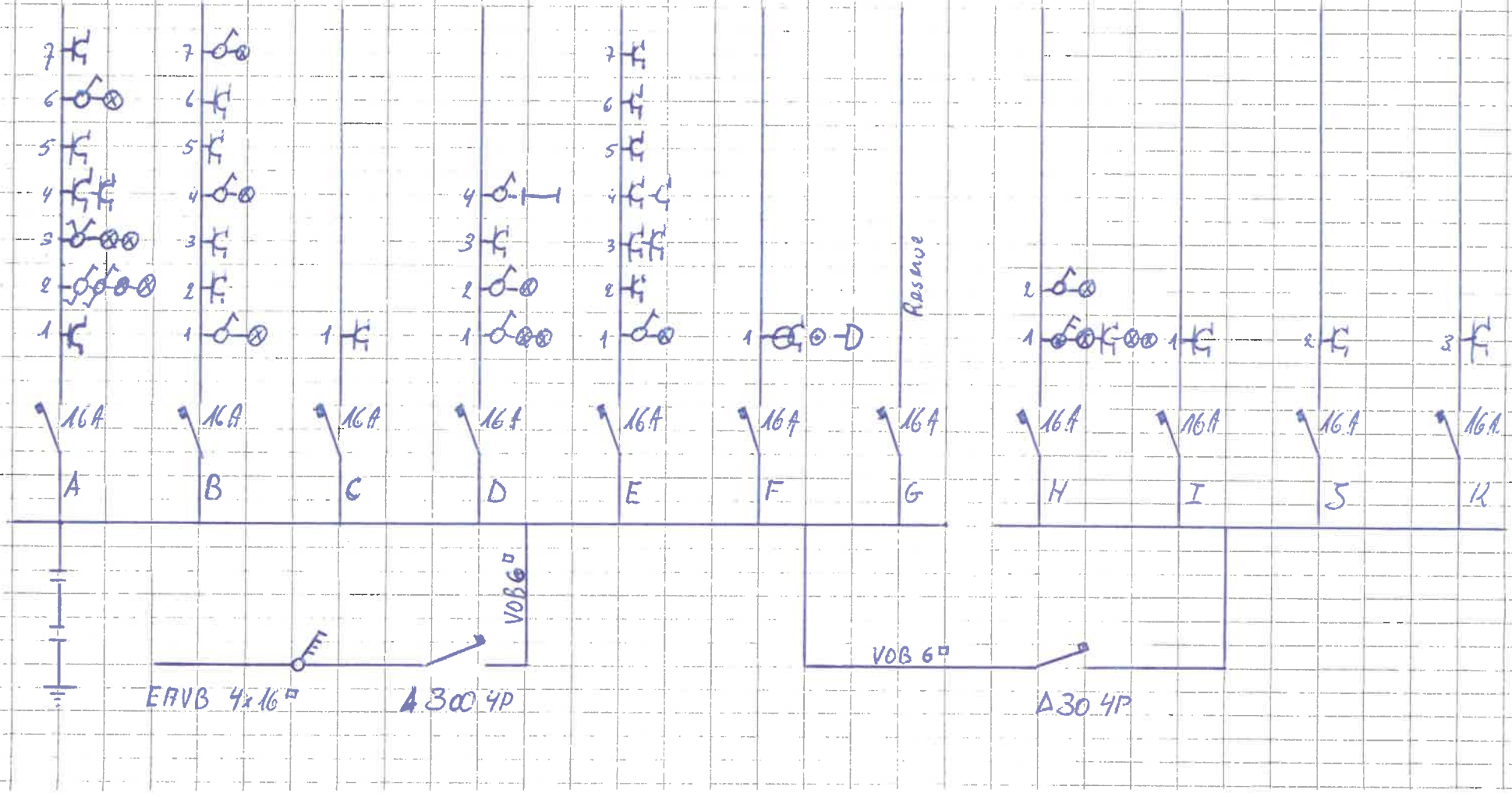

Dachboden

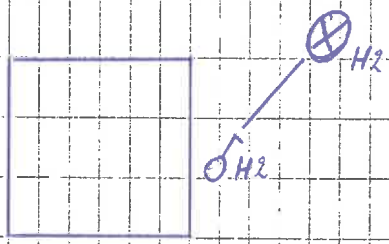

AGENCE THOMAS
DIPL. ING.
M. W. REINKER

1. Etage

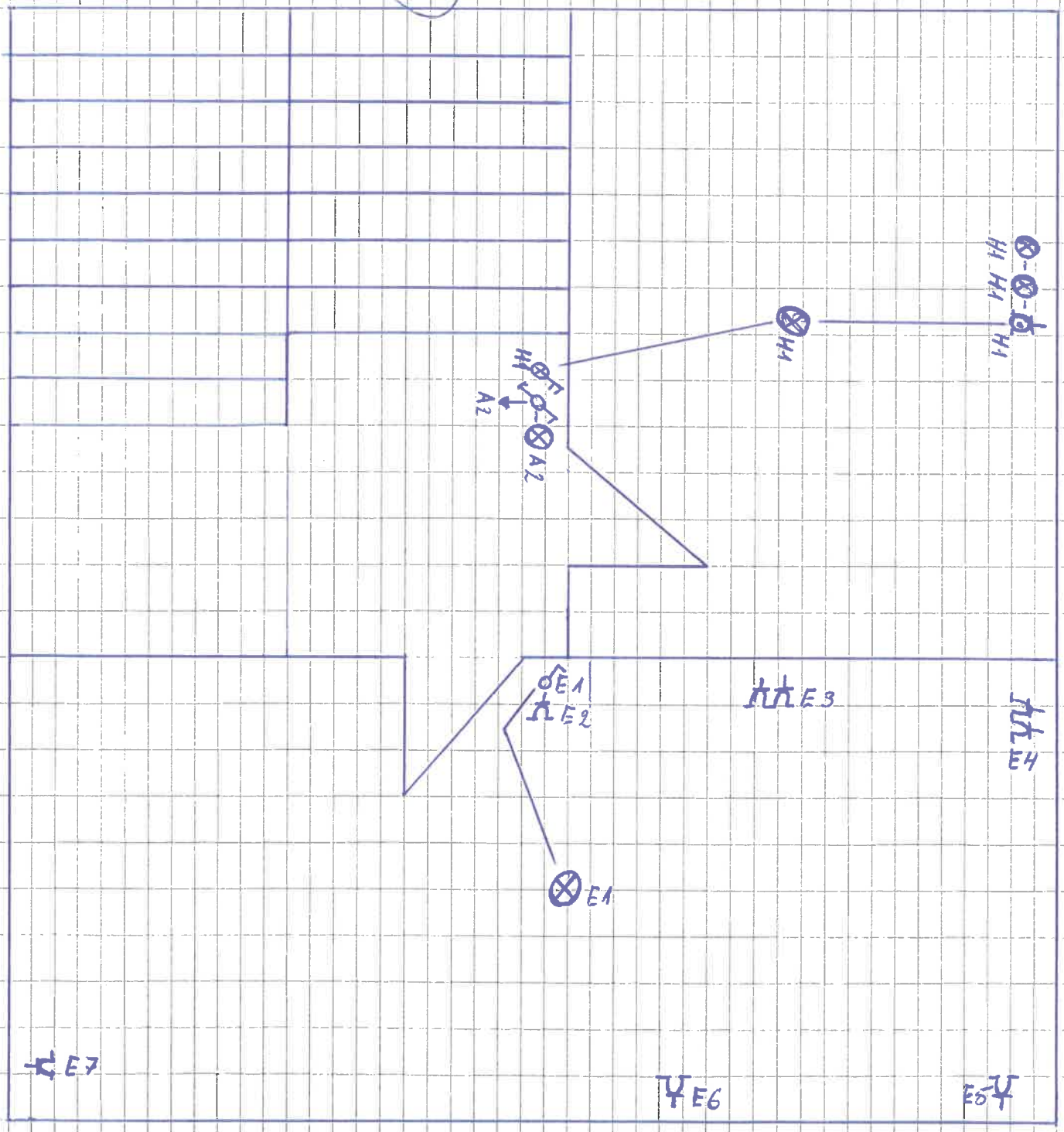
AGENCE THOMAS
LIÈGE
STAM-DRIESSEN
H1
H2
H3
H4
A2
E1
E2
E3
E4
E5
E6
E7

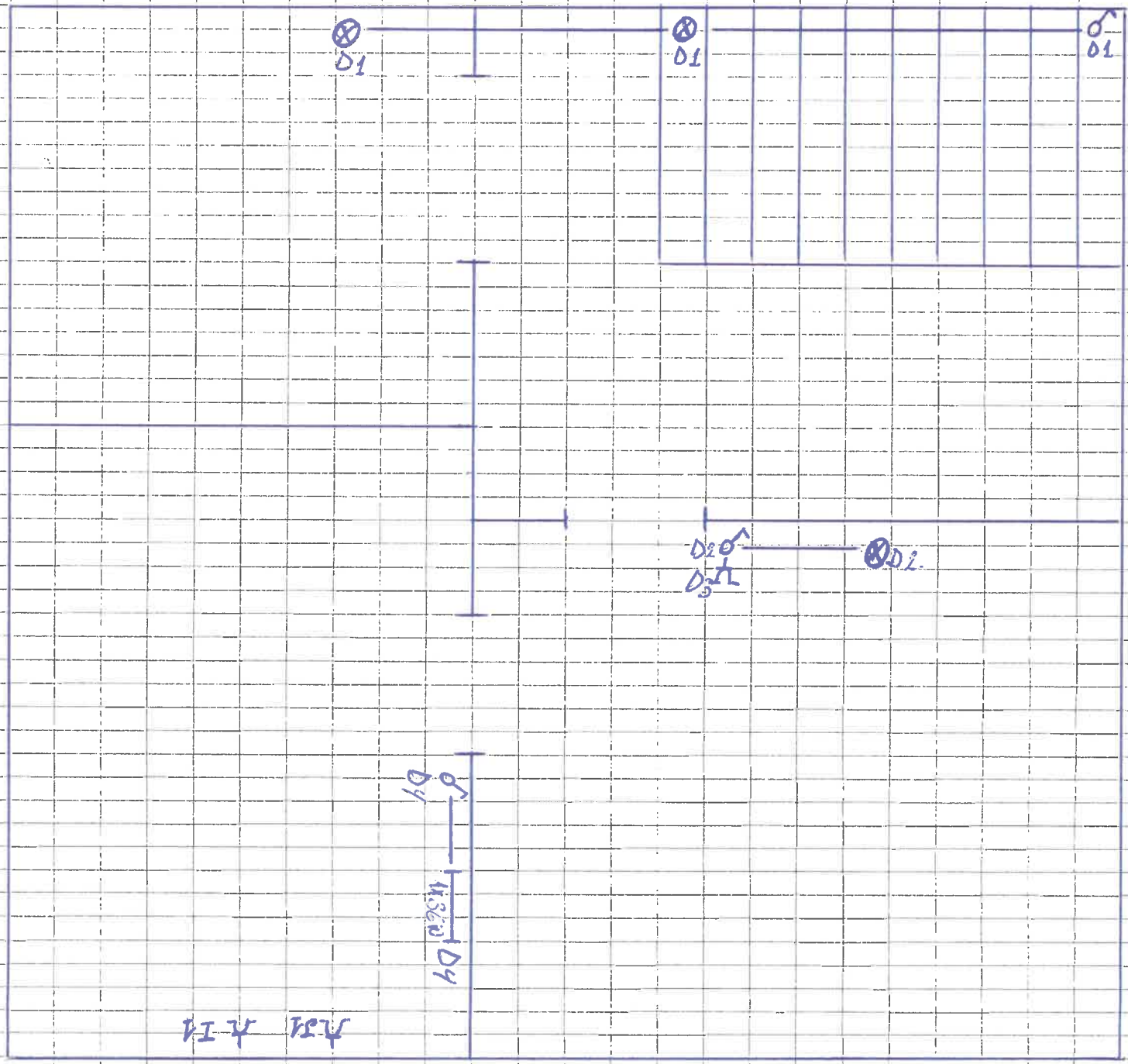
D1
D1
D1
D2
D3
D1
AGENCE THOMAS
LIÈGE
3V W. BEINKER

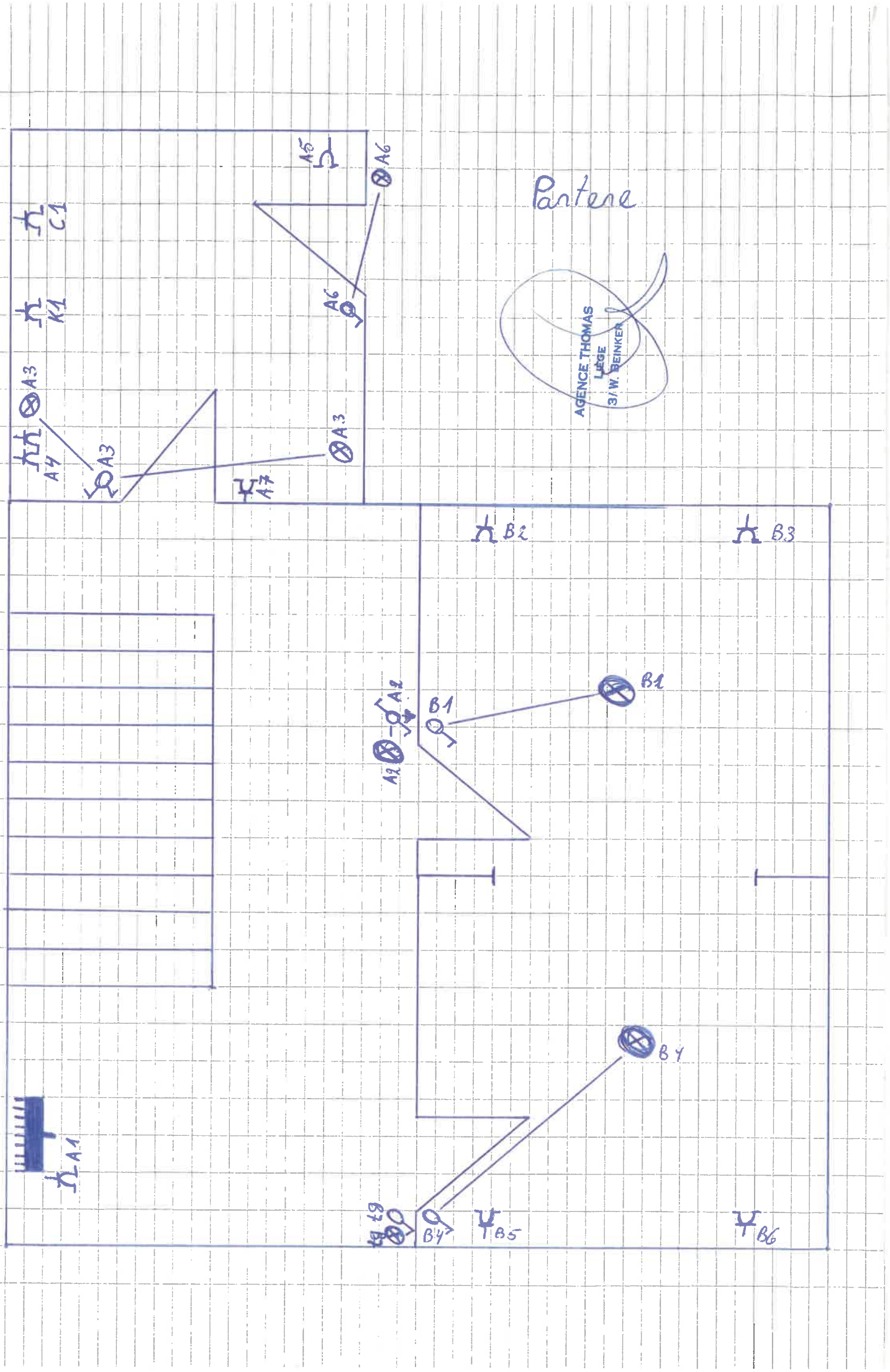
Pantere
AGENCE THOMAS
LIÉGE
3/W. BEINKER
C1
K1
A1
A2
A3
A4
A5
A6
A7
B1
B2
B3
B4
B5
B6
tg